



# Bonnes fêtes de fin d'année

## Dates à retenir :

17 au 24-12 : Exposition de peinture à l'église Notre-Dame avec Isabelle LEPY et Marie LECHANOINE

18-12 : Journée de Noël des commerçants et artisans. Animations toute la journée dans le bourg avec le marché de Noël à l'église Notre-Dame.

18-12 : Bûche de Noël des anciens à 14h salle des sociétés

18-12 : Train de Noël. Départ à 15h gare de Carteret

05-01 : Don du sang à 15h30 salle des Douits de Carteret

06-01 : Vœux de Monsieur le Maire à 18h30 salle polyvalente

Tous les lundis : ateliers tarot, scrabble, belote ...etc. salle des sociétés

Tous les jeudis : randonnées avec la section rando de l'USP

Renseignements à l'Office de Tourisme :  
02 33 04 03 07

Monsieur le Maire vous convie à la cérémonie des Vœux  
le Vendredi 6 janvier  
à 18 heures 30  
Salle polyvalente



## PORT-BAIL PASSION

*Des Port-Bailais passionnés pour une ville passionnante*

### Le mot du Maire ...

Lors du congrès des Maires de France, le Président Jacques Péliissard a réaffirmé le rôle du maire « comme acteur du lien social et garant de l'intérêt général, au-dessus des intérêts particuliers ».

Cette affirmation n'est pas sans conséquences. Car même si le maire est l' élu préféré des Français, celui-ci porte une responsabilité de cohésion sociale, de développement économique et à la charge de tout faire pour assurer le « bien vivre » entre les habitants, toutes différences générationnelles confondues. Certes, ce sont de grandes idées mais dans le concret, elles ne sont pas si éloignées que ça. Nous devons tous à notre place, être « un peu plus » tolérants les uns avec les autres. Une soirée un peu bruyante ne doit pas générer insultes et menaces. Un passage chez le voisin quelques heures plus tôt pour le prévenir, suffit très souvent à la tranquillité à condition qu'il n'y ait pas d'abus. Nous pourrions multiplier les exemples....

De même qu'au lieu de critiquer chaque action qui n'est pas dans le droit fil de ce que l'on pense, et bien il est préférable d'en discuter. Les adjoints, les conseillers et moi-même n'avons jamais refusé le dialogue mais dialogue ne veut pas dire recul et mise en sommeil des projets. Si c'était cela, la gestion d'une collectivité qu'elle quelle soit, deviendrait impossible. Cela s'appelle tout simplement la démocratie !

### Quelques réflexions sur la réforme des collectivités territoriales :

Dans notre société, la difficulté, parmi les problèmes sociétaux les plus importants qui se dessinent pour les années à venir, est la disponibilité du maire et des élus municipaux en général, en direction de leurs concitoyens. En dix ans de mandat, je m'aperçois de cette dérive en passant les trois quart de mon temps, à la gestion des affaires courantes, à la mise en place et le suivi ..... suite page 2

Notre commune s'est une nouvelle fois parée de sa tenue de fin d'année, avec ses guirlandes, ses décorations, ses sapins. Des commerçants dynamiques ont réalisé de superbes vitrines, leur association a commencé sa quinzaine commerciale et Manu va mettre en place une sonorisation appropriée. Il reste à la **commission communication** à vous souhaiter un joyeux Noël et de bonnes fêtes de fin d'année.



### Dans ce numéro

|                            |        |
|----------------------------|--------|
| Le mot du Maire            | 1-2    |
| Agenda                     | 1      |
| Port-Bail en habit de fête | 1      |
| Conseils Municipaux        | 2-3-4  |
| Quinzaine commerciale      | 4      |
| Visio-relais               | encart |
| Infos recensement 2012     | encart |
| Concert du Réveil          | encart |
| Infos sur le tourisme      | encart |

## Le mot du Maire suite ...

de nos grands projets ainsi qu'à leur défense, tant l'administration génère de plus en plus de règles draconiennes issues, il faut le préciser, des décisions législatives. C'est le même constat auprès de mes collègues. Ceci n'est plus possible et il nous faut imaginer une autre organisation de nos territoires pour que le maire soit plus disponible et reste à l'écoute et à la rencontre de ses concitoyens. C'est sa principale mission.

La réforme territoriale est engagée et même si nous entendons de nombreuses critiques à son égard d'ailleurs, tant sur le fond, que sur la forme, elle a le mérite d'être mise en place et devrait permettre de dégager du temps aux élus communaux par le transfert de certaines compétences à la communauté. Seulement ça bloque quelque part et pas simplement chez nous. Nous le lisons quasiment chaque semaine, dans les compte-rendu de la presse. Mais pourquoi ? La raison principale me semble-t-il, est le sentiment de ne plus pouvoir exercer réellement, en cas de transfert de compétences, le mandat que chaque élu a reçu de façon démocratique par ses concitoyens. Et nos électeurs ont le même sentiment. Ils nous le disent : « **C'est vous qui avez à nous rendre des comptes, pas la communauté de Communes** ».

Alors que faire !. Sachant que l'avenir est forcément

communautaire car c'est le seul moyen de gestion efficace, pour moins dépenser en faisant faire plus. Il faudra réformer par la loi pour améliorer le mode de gouvernance communautaire, avec le souci constant, de respecter et de faire participer beaucoup plus les élus locaux, notamment quand ils sont concernés par des projets sur leur territoire où impactant leur commune. Ils devront être délégués de droit pour tout projet intéressant leur commune dans les commissions communautaires. Si nous admettons cela et si les instances gouvernementales prennent en compte cette impérieuse nécessité, la réforme territoriale qui est, il faut le rappeler, nécessaire et incontournable, sera un succès car acceptée par tous et les différents transferts de compétences ne seront que formalités « **à condition que les élus communaux aient l'initiative et le suivi des projets qui les concernent.** » Les hommes en place ne sont pas en cause, il s'agit simplement d'un problème de sensibilité et de respect du mandat électif communal qui devra être défini sous une forme ré-

glementaire.

Ce n'est qu'à cette condition me semble-t-il, que l'outil communautaire sera admis par tous, comme le prolongement de l'action communale.

En attendant, les fêtes de fin d'année arrivent avec, dans quelques jours, la trêve de Noël. Que cette période familiale soit pour vous, un moment de bonheur et de repos. **Bon Noël, bonnes fêtes de fin d'année pour chacune et chacun d'entre-vous.**

**Les membres du conseil municipal et moi-même vous souhaitons, pour vous et vos proches, tous nos vœux et une très bonne année 2012**

Guy CHOLOT



## La compétence Tour

**Le Conseil Municipal s'est réuni les mardi 25 octobre et 29 novembre. Au programme : transfert de compétences et plan de zonage**

**PLU- Etude préparatoire à l'arrêt de projet**

Après le PADD le mois dernier, l'Atelier du Canal (cabinet en charge de l'élaboration du PLU) a présenté au conseil le plan de

zonage dans sa version définitive..

Cette version tient compte des remarques du conseil et intègre les recommandations des services de la préfecture et du conseil général.

Le conseil approuve le projet et le soumettra à l'approbation des services de l'état.

**Port : Tarifs, Budget prévisionnel pour 2012 et concession**

**Tarif 2012 : le conseil approuve**

### Info ... info ... Info ... info ...

Vous vous installez à Port-Bail, vous créez une entreprise, un commerce, un service ... Vous êtes Président d'association, vous organisez une animation ouverte à tous ... contactez nous : [contact@portbail.fr](mailto:contact@portbail.fr)

la recommandation de la commission portuaire de ne pas augmenter les tarifs portuaires sauf les emplacements catway de 5%. Budget prévisionnel 2012: le conseil prend connaissance du budget prévisionnel établi par la commission portuaire, validé par la commission des finances. Ce budget sera soumis à l'approbation du conseil Portuaire du 17 novembre.

**La concession portuaire** devant se terminer au 31/12/2011, le Conseil Général propose de prolonger d'un an celle-ci pour permettre la mise en place des nouvelles procédures (appels d'offres) pour les ports du Conseil Général. Le Conseil accepte cet avenant.

#### **Subventions**

La subvention pour la course cycliste "Gainsbarre 2011" ayant été oubliée lors des précédents votes, le conseil répare l'oubli et octroie les 800 € demandés.

Comme tous les ans, le professeur des écoles en charge du soutien scolaire dans le cadre du RASED demande la prise en charge des fournitures nécessaires, le conseil vote un budget sur présentation de factures pour la somme de 150€.

#### **Avenants VVF 1ère et 2ème tranches**

La rénovation de 70 logements de la première tranche étant terminée, la rénovation des 30 derniers logements va commencer. Le Conseil est invité à délibérer sur le solde des avenants, ainsi que sur quelques plus values. Accord à l'unanimité.

#### **Taux de la nouvelle taxe d'aménagement**

La loi de finance 2010 crée, pour les nouvelles constructions, une nouvelle taxe d'aménagement (de 1% à 5%) en remplacement des autres taxes jusque là en vigueur. Le conseil fixe un taux moyen à 3% révisable tous les ans. Par contre pour le futur lotissement social de 12 maisons en accession à la propriété, rue de la Graye et destiné aux jeunes ménages, le Conseil décide de la taxe minimum à 1%.

#### **Convention avec la SHEMA concernant le Domaine des Pins**

La convention avec la Shema l'aménageur du futur centre de loisirs et de la thalasse se termine le 31/12/2011. La Shema nous demande de prolonger cette convention de 4 ans, et de prendre en charge les frais liés à cette demande. Accord à l'unanimité, monsieur le Maire précise que nous n'aurions pas eu à régler cette somme (80 000€ par an) si les travaux d'aménagement n'avaient pas été stoppés par un recours au tribunal administratif.



#### **Effacement des réseaux hameau au Bel**

ERDF, pour des raisons techniques, remplace les lignes électriques dans ce hameau, et va en profiter pour enfouir ses réseaux. France Télécom propose à la municipalité d'enfouir également les siens en profitant des travaux de ERDF mais demande une participation de 22 800 € à la commune. Le conseil trouve la somme très élevée et émet un avis négatif.

#### **Recrutement d'un personnel communal en CDD**

Afin de palier au départ en retraite d'un agent, le conseil autorise Monsieur le Maire à recruter un agent en CDD pour 3 mois renouvelables et puis éventuellement en CDI si l'agent donne satisfaction.

#### **Vente du terrain AD 175 de la rue Aubert**

Le conseil autorise la vente du terrain de la rue Aubert avec rédaction d'un cahier de recommandations sur le projet d'aménagement. La commission d'urbanisme doit se réunir pour définir ce cahier en conformité avec le futur PLU.

#### **Autorisation de signature pour le marché de Port-Bail plage**

Le conseil autorise Monsieur le Maire à signer le marché de maîtrise d'œuvre pour la requalification du secteur de la plage avec le groupement d'entreprises SAFEGE-ATELIER DU CANAL-MHLIGHTING pour un montant de 300 215 € HT, conformément à la décision

de la commission d'appel d'offres du 6 octobre 2011.

#### **Modification des statuts de la CCCI pour la Création d'un Office de Tourisme intercommunal**

Les délégués communautaires ont voté lors de la réunion du 22/09/2011, la demande faite par une commune et le bureau communautaire d'accepter la compétence tourisme dans sa totalité et donc de modifier ses statuts.

Les Communes ont trois mois pour accepter ou refuser ce transfert de compétences. Le Conseil avec 3 voix contre, 2 abstentions et 12 voix pour, accepte de transférer ses compétences tourisme et valide les statuts de création d'un EPIC (établissement public d'intérêt commercial) pour développer le tourisme sur le territoire. L'Office de Tourisme et son bureau de Port-Bail continue son activité dans les mêmes conditions que par le passé, et ce à compter du 01/01/2012.

#### **Conseil du 29-12-2011**

##### **Subventions**

##### **Collège André MICLOT**

Dans le cadre de programmes pédagogiques 2012, le collège organise des voyages pour certaines classes en Italie, à Guernesey et une visite des châteaux de la Loire. Malgré qu'elle n'ait pas la compétence « enseignements secondaire », la commune accepte le versement d'une subvention, suivant une règle établie l'année dernière, pour les Portbailais, 5 euros par jour et par collégien. Le Conseil estime à 900€ environ cette aide.

**Météo ... météo marine**  
**Marées ... coefficients,**  
**horaires et hauteurs**  
**d'eau,**  
**Retrouvez toutes ces**  
**informations sur le site**  
**: [www.portbail.fr](http://www.portbail.fr) en**  
**page accueil**

## PORT-BAIL PASSION

Mairie de Port-Bail  
2 rue Lechevalier 50580

Tel: 02 33 87 52 00 Fax: 02 33 04 39 90

Courriel : [contact@portbail.fr](mailto:contact@portbail.fr)

Directeur de la publication : Guy Cholot

Rédacteur en Chef: Serge Laidet. Articles de la Commission Communication

Photos : Mairie, Presse de la Manche, J.P. Bonamy, E. Fosse, O.Tourisme,

## Quinzaine Commerciale des commerçants et Marché de Noël

Comme tous les ans, l'Association des Commerçants et Artisans de Port-Bail essaye de motiver ses membres pour dynamiser le commerce en cette fin d'année.

Période propice aux achats et aux cadeaux, les participants à cette quinzaine ont décidé de vous offrir plus de 5.000€ de bons d'achat. Une initiative qui permettra aux Portbailais de garnir un peu plus le pied du sapin, et les assiettes des réveillons.

Depuis le 14 décembre et jusqu'au 24 inclus, chaque euro dépensé chez les commerçants participants vous permettra de cumuler des bons d'achat.

Dimanche 18, le traditionnel Marché de Noël s'installera cette année à l'Eglise Notre Dame de 14h à 19h.

Animations avec : le défilé du Père Noël qui arrivera à 14h30, le goûter des enfants et les marrons grillés avec le vin chaud ou le chocolat chaud pour les parents

Pièce de théâtre avec pour thème : « La vie autrefois dans notre région » dans la salle polyvalente

Les commerçants et les artisans Portbailais vous attendent très nombreux pour cette journée de convivialité.



Le traditionnel vin chaud a évidemment beaucoup de succès. La quantité offerte est gardée secrète par les organisateurs

## Conseils municipaux suite ...

### Ecole Henry VALLY

La commune subventionne les activités sportives de l'école primaire: Char à voile 780 € pour 14 enfants pratiquants.

Piscine 4185 € pour 24 enfants pratiquants.

Coopérative scolaire: 1900 € dont 150 € de frais postaux

Tarifs fournitures scolaires La subvention municipale

passse de 40€ à 42€ par enfant pour 2012 et le forfait annuel reste inchangé pour les enfants du voyage (80€)

### AFM (Téléthon)

Comme tous les ans, une subvention de 230 € est attribuée à cette association pour la lutte contre les maladies génétiques.

### Location de salles

#### communales

Un exploitant d'auto école désirant s'installer à Port-Bail, est dans l'attente de trouver un local, le conseil autorise la location de la salle ex PFI pour la somme de 600€ par mois plus les charges, avec un bail précaire.

Un chiropracteur souhaite exercer son activité à raison de 2 séances par semaine (vendredi et samedi), le conseil autorise l'utilisation de la salle des permanences pour ces périodes à raison de 3€ par module de 4 heures soit 4 modules représentant 12€ par semaine. Tarif appliqué à cette salle pour les locations à titre privé.

### Création d'un poste d'adjoint territorial du patri-moine de 2ème classe

La directrice de la médiathèque ayant souhaité une mutation, il y a lieu de la remplacer et de créer un poste d'adjoint territorial du patrimoine de 2ème classe en remplacement du poste ac-

tuel de 1ère classe et de le soumettre à appel à candidature. Le conseil accepte cette création.

### Tarifs Spectacles

Une nouvelle grille de tarifs pour les personnes défavorisées a été mise en place par le Conseil Général, pour faciliter l'accès à la culture de toute la population. Le Conseil Général prend en charge la différence de prix. Tarifs Villes en Scène consultables en mairie.

### Baux et locations

La majorité des tarifs communaux restent inchangés pour 2012 (les différents tarifs sont consultables en mairie). Les baux locatifs sont indexés sur l'indice de révision des loyers.

### Remboursement des frais de scolarité des enfants hors commune

Le tarif à appliquer aux communes ayant des enfants scolarisés sur Port-Bail, est de 553,30€ par enfant et par an.

### Achat d'un columbarium

Les emplacements dans les columbariums du cimetière étant limités, il est nécessaire de procéder à l'acquisition d'un troisième édifice. Le Conseil donne son accord.

### Emplois temporaires pour recensement de la population

4 postes temporaires sont créés pour le recensement de la population du 19 janvier au 18 février 2012. Les salaires et indemnités sont pris en charge par l'Etat. Les postes ont été confiés à des habitants de la commune sans emploi.

### Les vœux de Monsieur le Maire auront lieu le 6 janvier 2012 à 18H30 dans la salle polyvalente.

Prochains conseils municipaux: 20-12 2011 et 24-01 2012